

Un soutien plus généreux aux aînés et aux personnes veuves

Depuis 2015, nous facilitons et rendons plus abordable la vie des Canadiennes et Canadiens alors qu'ils vieillissent et épargnent pour leur retraite.

Nous avons sorti 50 000 aînés de la pauvreté, notamment en augmentant le Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés les plus vulnérables qui vivent seuls. Nous avons conclu une entente historique avec les provinces et les territoires visant à bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime des rentes du Québec (RPC/RPQ); une entente qui augmentera la pension des futurs retraités jusqu'à 50 %.

Nous avons annulé le plan de Stephen Harper de faire passer de 65 à 67 ans l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse (SV) et au SRG, qui aurait réduit le revenu de retraite des aînés de plusieurs milliers de dollars. Son plan aurait obligé les aînés à travailler plus longtemps et aurait fait basculer plus de 100 000 d'entre eux chaque année dans la pauvreté.¹

Nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire, et les aînés peuvent compter sur nous à chaque étape.

Augmenter la Sécurité de la vieillesse en fonction du vieillissement de la population canadienne

La population canadienne vit plus longtemps que jamais. Toutefois, le vieillissement des Canadiens s'accompagne d'une hausse des coûts des soins de santé et d'une plus grande inquiétude quant au moment où leur épargne-retraite pourrait venir à manquer.

Le nombre d'aînés comptant sur le SRG — des prestations mensuelles qui sont versées aux aînés les plus pauvres — augmente avec l'âge.² Même avec nos investissements historiques, encore 238 000 aînés vivent toujours dans la pauvreté.

Un gouvernement libéral réélu posera des gestes concrets, en partenariat avec les provinces et les territoires, afin de renforcer les mesures sur lesquelles les aînés comptent tous les jours.

→ Chaque année, nous mettrons jusqu'à 729 \$ de plus dans les poches des aînés, en bonifiant de 10 % les prestations de la SV quand ils atteignent 75 ans. Cette mesure va aider à sortir plus de 20 000 aînés de la pauvreté, dont les deux tiers seront des femmes. Chaque année, cette mesure va également offrir une plus grande sécurité financière à plus de 3 millions d'aînés pendant le reste de leur retraite.

→ Cette hausse entrera en vigueur en juillet 2020 et sera indexée sur l'inflation. Chaque aîné dont le revenu est actuellement inférieur à 77 580 \$ touchera la pleine valeur des prestations.

Une retraite plus sûre pour les personnes veuves

Perdre son conjoint est une épreuve très difficile pour quiconque. Pour les aînés à la retraite, cette épreuve s'accompagne aussi de la perte supplémentaire d'un revenu de pension. Cette situation peut contraindre les conjoints survivants, dont la plupart sont des femmes, à réduire leur train de vie ou à prendre le risque d'épuiser leur épargne-retraite plus rapidement.³

De nos jours, des régimes de pension comme le RPC viennent en aide aux conjoints survivants, bien que partiellement, avec seulement 60 % de la valeur de la pension du conjoint versée au survivant.

Un gouvernement libéral réélu collaborera avec les provinces et les territoires afin d'apporter un soutien encore plus important aux personnes veuves au moment où elles en ont le plus besoin.

→ Chaque année, nous accorderons jusqu'à 2080 \$ de plus sous la forme de prestations supplémentaires aux personnes veuves, et ce, en augmentant de 25 % les prestations de survivant du RPC et du RPQ.⁴

→ Grâce à cette augmentation, plus de 1,2 million de Canadiens auront plus d'argent pour les aider à joindre les deux bouts et leur donner la tranquillité d'esprit qu'ils n'auront pas à épuiser leur épargne-retraite.

Coûts

La bonification de la SV coûtera 1,63 milliard de dollars en 2020-21, et s'élèvera à 2,56 milliards de dollars en 2023-2024. Les détails supplémentaires concernant les coûts de ces mesures seront publiés au cours de la campagne.

¹ <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html>

² Finne, Gray and Zhang (2013). « Guaranteed Income Supplement status among the retired population: an analysis of incidence », *Analyse de politiques*, Vol. 39, Supplément, p. 65-79.

³ Larochelle-Cote, Myles et Picot (2012). « Quelles sont les répercussions du veuvage ou du divorce à un âge avancé sur les taux de remplacement du revenu? ». Document analytique, *Aperçus économiques*. Produit no 11-626-X au catalogue. Ottawa : Statistique Canada

⁴ D'après les plus récentes données disponibles sur le RPC/RPQ, de juillet à septembre 2019 : https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/migration/documents/assets/portfolio/docs/en/statistics/quarterly_report/isp-card-juillet-sept2019FR.pdf